

Compte-rendu du 27 janvier 2023

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents : Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Maryse GRCIC - Rachel HENSGEN - Sidonie HITZ - Laure KREBS - Catherine LANG - Stéphanie LORRAIN et MM. Jean-Claude FIERLING - Olivier FREYERMUTH - Christian LERSY - Sébastien VERLET - Jacques SCHOULLER - Stéphane STERN-BOTZUNG - Olivier WEISSEND

--ooOoo --

I - Réaménagement de la partie haute de la rue du Château : convention MATEC

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant le projet de réaménagement de la partie haute de la rue du Château,

Considérant que le carrefour, où se croisent la rue du Château et la rue de Millery, présente une mauvaise visibilité et un manque de sécurité pour les usagers,

Considérant qu'une étude est prévue pour sécuriser ce carrefour,

Etant donné qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour une assistance technique à ce projet de sécurisation du carrefour,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents,

- fait appel à l'agence MATEC (Moselle Agence Technique) de METZ, moyennant des honoraires d'un montant de 1 300,- € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.
- envisage de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe sécurité routière

II - Personnel communal : création d'un emploi d'adjoint technique de 23 heures

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant donc qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et qu'en cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire,

Etant donné qu'il y a lieu de remplacer Mme HERTER Véréna, partie en retraite au 31 décembre 2022, et qu'il convient de remplacer les effectifs du service nettoyage des locaux,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents,

- approuve la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 23 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2023
- décide de modifier ainsi le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

III - Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que le recensement de la population se déroule du 19 janvier et 18 février 2023,

Considérant que 2 agents recenseurs vont effectuer ce recensement, à savoir Mmes SELZAM Gilberte et MUNSCH Sylvie,

Etant donné que la dotation forfaitaire de recensement s'élève à 1893 €,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
décide

de verser une rémunération de 1 000 € net à chaque agent recenseur.

IV - Remboursement par assurance CIADE

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
accepte

- le remboursement par l'Assurance CIADE des frais occasionnés par les dégâts d'eau par la toiture du logement communal, 1, rue Gallo-Romaine chez Mme LORRAIN Stéphanie. Le montant de l'indemnisation est de **3 938,82 €**.

V - Attribution de subvention

Le Conseil Municipal,
à la majorité des membres présents et représentés
(Mme GRCIC Maryse, Présidente de l'Inter-associations, s'étant abstenue)

attribue une subvention

- de 1 000 € à l'Inter-associations de Bliesbruck.